

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 SG 208 - Réaménagement du quartier des Halles (1^{er}).- Approbation et signature d'une convention d'occupation du domaine public et autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux Porte du Pont Neuf du Forum des Halles.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'acte des 7 et 8 décembre 2010 portant vente par la Ville de Paris au profit de la Société Civile du Forum des Halles de Paris des volumes de commerces résiduels du Forum des Halles ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser le dépôt du dossier de déclaration préalable de travaux par la Société Civile du Forum des Halles de Paris auprès de la Ville, et de valider les termes d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant la réalisation de ces travaux ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 2 décembre 2013 ;

Vu la saisine du Maire du 1^{er} arrondissement, en date du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement, en date du 5 décembre 2013 ;

Vu la saisine du Maire du 2^{ème} arrondissement, en date du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement, en date du 10 décembre 2013 ;

Vu la saisine du Maire du 3^{ème} arrondissement, en date du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement, en date du 6 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Maire du 4^{ème} arrondissement, en date du 6 décembre 2013 ;

Considérant qu'une occupation temporaire du domaine public est nécessaire à la Société Civile du Forum des Halles de Paris pour lui permettre la réalisation des travaux dans un volume commercial dont elle est propriétaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisé le dépôt du dossier de déclaration préalable de travaux concernant un volume commercial de la Porte du Pont Neuf par la Société Civile du Forum des Halles de Paris auprès de la Ville.

Article 2 : Est validée la convention d'occupation temporaire du domaine public permettant la réalisation de ces travaux.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public permettant la réalisation de ces travaux.